

C'est après la guerre de 1939-1945, face à l'expansion économique, suivie elle-même d'un apport démographique sans précédent, que les autorités genevoises ont pris en main le problème du logement. Jusqu'alors, il était, en général, du domaine de l'économie privée.

Le but du Conseil d'Etat était bien précis : mettre à disposition des familles à revenus modestes, des logements construits dans les meilleures conditions.

C'est ce qu'ont permis de réaliser les trois lois HLM dues à la clairvoyance de notre éminent ami, M. Emile Dupont, ancien président du Conseil d'Etat, dont le nom demeure attaché à ces réalisations de notre temps.

Il n'est pas inutile de rappeler les principes essentiels de ces lois :

Le logement demeure un problème de pointe !

- 1) garantie de l'Etat pour les cautionnements hypothécaires (plafond actuel 900 millions de francs) ;
- 2) prise en charge d'une partie de l'intérêt sous forme de subvention ;
- 3) exonérations fiscales ;
- 4) blocage des loyers pendant 20 ans.

Au 31 décembre 1967, grâce à ces lois, il a été possible de mettre sur le marché plus de 17 000 logements.

Soulignons qu'après quelques hésitations, de nombreuses entreprises privées ont largement utilisé les possibilités de la loi, sans oublier les coopératives d'habitation et les collectivités publiques. Les communes de notre canton, en particulier celles de la périphérie — dont Lancy — ont réalisé des opérations très importantes.

André Ruffieux
conseiller d'Etat

(Voir suite en page 4)

No 11 - Mai 1968
8e année
7000 exemplaires

LES DE LANCY

BULLETIN DE L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE-SOCIALE DE LA COMMUNE DE LANCY

Lancy accueille les assises du PICS

Samedi 11 mai, l'Association chrétienne-sociale de Lancy accueillera les délégués de notre parti, à l'occasion de ses assises annuelles.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons de la venue de tous ces militants en notre salle communale du Petit-Lancy et nous formons le vœu que cette rencontre soit l'occasion d'études et d'échanges fructueux.

Pourquoi ces assises ?

Si pour des hommes peu engagés sur le plan politique, ce genre de réunion peut apparaître comme superflu ou comme une servitude supplémentaire, pour des responsables, en revanche, ces rencontres s'avèrent hautement nécessaires et revêtent une signification et un intérêt particuliers.

En effet, quoique les représentants de notre parti soient appelés à siéger ou à œuvrer dans des institutions ou des cercles divers, leurs soucis et leurs problèmes, souvent analogues, méritent d'être confrontés et étudiés en commun. Ainsi, à la lumière de notre doctrine, seront trouvées des solutions plus concrètes et plus conformes à l'esprit et aux vœux des citoyens.

Nul n'est besoin ici de faire le procès du désintéressement toujours trop marqué des citoyens pour la chose publique, ni de tenter de l'expliquer. Parallèlement toutefois, à cette carence de civisme, une chose nous apparaît comme strictement indispensable à notre époque, c'est la qualité de nos militants, leur bonne formation, leur connaissance approfondie des problèmes posés à la collectivité.

Nous répondrons ainsi à ceux qui se désintéressent de leur devoir critique en expliquant leur attitude par une méfiance à l'égard du jeu des partis.

C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de voir se dérouler à Lancy les assises 1968 de notre parti. Il faut à la tête de nos cités, des hommes actifs, compétents et généreux, ouverts à toute collaboration. A un tournant de son histoire, la commune de Lancy ne vient-elle pas de doubler sa population en moins de 5 années ? Les autorités lancéennes ont bien compris l'impérieuse nécessité qu'il y avait

d'être unies et d'œuvrer en étroite collaboration. Cette condition est indispensable pour résoudre les multiples problèmes posés à une cité en pleine expansion.

Espérons donc que les membres de notre Association chrétienne-sociale de Lancy, conscients de leurs responsabilités, se déplacent en grand nombre, samedi 11 mai au Petit-Lancy afin d'accueillir dignement les autorités et tous nos amis politiques des communes avoisinantes, auxquels je souhaite la plus cordiale bienvenue.

Charles BABEL,
maire de Lancy.

LIBRES PROPOS

Que penser d'un journal municipal ?

CONSTATATIONS

Notre époque est celle où la multiplicité des moyens d'informations (presse, radio, cinéma, télévision) permet à chacun d'être tenu au courant de l'actualité sous toutes ses formes et aussi d'être renseigné sur les faits du jour de l'activité culturelle, sportive, scientifique, politique, etc.

Rares sont les personnes qui ne lisent pas au moins un journal par jour et ceci en vertu d'une ancienne habitude qui leur apporte la satisfaction d'un moment de détente en apprenant les dernières nouvelles, que ce soit au petit déjeuner ou après le repas du soir.

LE POUR...

Malgré l'abstentionnisme civique dont font preuve nombre de nos concitoyens, il apparaît que ces derniers sont toutefois attentifs à l'étude de certains problèmes politiques touchant leurs intérêts particuliers ou ceux

(Voir suite en page 7)

Robert Dunand

GIROD + PITTET
ELECTRICITÉ

2, Chemin des Pâquerettes Petit-Lancy Tél. 43 22 13

OSCAR

RESTAURANT-BAR
LES PALETTES

Ses spécialités

Tél. 42 99 91

Se recommande

Avenue des Palettes 5

Grand-Lancy

EPICERIE DE CLAIRE-VUE - ALIMENTATION

GILLER CHARLES

SPÉCIALITÉS HONGROISES
Ses vins - Ses fromages

53, route de Saint-Georges Petit-Lancy Tél. 42 48 90

ENTREPRISE DU BATIMENT

Victor LORENZINI

Grand-Lancy

Tél. (022) 42 78 90

MEUBLES
RIDEAUX

Henri Borella

TAPISSIER - DÉCORATEUR

TAPIS
MOQUETTES
LITERIE

Tél. 42 54 57 - 68, route du Grand Lancy
1212 Grand-Lancy - Genève

MENUISERIE

Camille LORENZINI

Avenue des Communes-Réunies

Grand-Lancy

Tél. atelier 42 39 84
appartement 42 59 96

FERBLANTERIE - PLOMBERIE
SANITAIRE

Fernand BARBEY

4, chemin de l'Epargne
Petit-Lancy Tél. 42 55 08

FERBLANTERIE - SANITAIRE

B. PRINI

Grand-Lancy
Téléphone 42 24 36

BRASSERIE

AU CARREFOUR

R. Th. Imboden-Barras

Avenue Communes-Réunies 2 Grand-Lancy Tél. 42 23 16

PLATRIERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS

Louis GUTMANN

Petit-Lancy

Tél. 43 08 61

MENUISERIE DU BATIMENT

E. DUPONT

Portes et fenêtres - Mobilier scolaire - Charpente - Stores

10, chemin de Maison-Neuve
Châtelaïne

Tél. 44 61 20/29
Genève

PHARMACIE DU PETIT-LANCY

A. THEVENOZ

pharmacienne

Livraison à domicile

4, avenue Louis-Bertrand

Petit-Lancy

Tél. 42 52 59

TÉLECTRO - ENTREPRISE ÉLECTRIQUE

Joseph W. PARTH

Tél. 42 24 66

Avenue Eugène-Lance 72

Grand-Lancy

RESTAURANT BEAU-SITE

Henri COTTET

Chemin de la Vendée

Tél. 42 47 90

Petit-Lancy

Location de machines de chantier
pelles retro, compresseurs, etc.

MICHEL DUPONT

Tél. 43 17 90

4, chemin de la Caroline

Petit-Lancy

Auberge du Grand-Lancy

Venez goûter nos quenelles de brochet maison,
nos côtes de Charolais et toutes nos spécialités

Grand-Lancy

Tél. 42 35 15

NOUVEAUX GROUPE SCOLAIRES

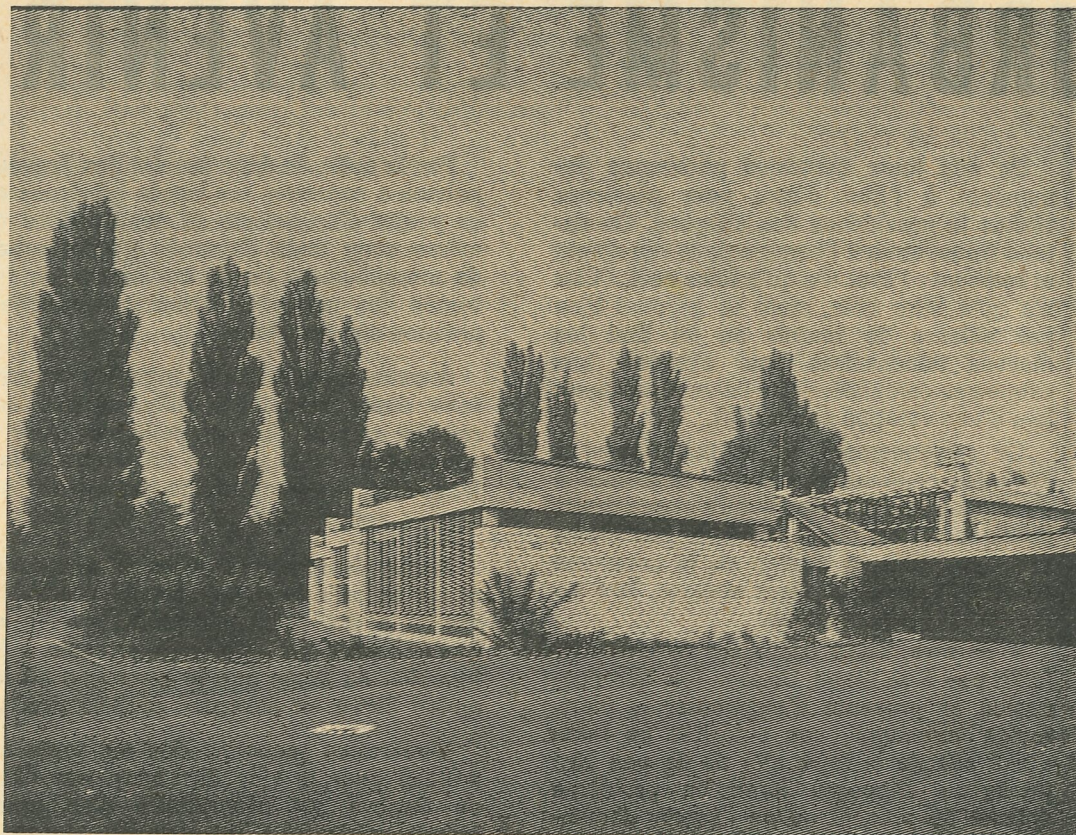
Notre commune comptera au mois de juin 20 000 habitants : cette évolution préoccupe vivement les autorités lancéennes surtout en ce qui concerne le bien-être et l'éducation de nos enfants.

En date du 10 novembre 1967, les commissions des écoles, des bâtiments et de finances se sont réunies pour une visite des futurs emplacements prévus pour l'aménagement de nouveaux locaux scolaires.

A la suite de cette visite, il a été prévu la construction de nouvelles classes, soit :

- Caroline Sud : 6 classes pour la rentrée 1968 en annexe au groupe déjà existant.
- Morgines-Carolines : un nouveau groupe de 7 classes pour la rentrée 1969 sur un terrain appartenant à la Fondation de l'hôpital cantonal.
- Bachet de Pesay : un nouveau groupe de 9 classes au milieu du parc des Pontets : 4 classes pour la rentrée 1968, 5 pour la rentrée 1969.

En séance extraordinaire du 29 novembre 1967, ces propositions d'implantations



de nouveaux groupes scolaires ont été approuvées à l'unanimité du Conseil municipal, ce qui a permis au Conseil administratif de poursuivre les démarches en vue de la réalisation de ces projets.

Pour démontrer l'importance de ces travaux, voici quelques chiffres qui donneront une idée du coût de ces constructions :

Caroline Sud	Fr. 1 400 000
Morgines-Caroline	Fr. 1 750 000
Bachet de Pesay	Fr. 2 450 000

soit un total de Fr. 5 600 000 consacrés à l'éducation de nos futurs citoyens.

Etienne REY,
conseiller municipal.

Aménagement du centre du Petit-Lancy

L'extension de la commune de Lancy, devenue une ville de 20 000 habitants, pose de nombreux problèmes parmi lesquels l'aménagement du centre du Petit-Lancy n'est pas le plus facile à résoudre.

Après avoir entendu M. Paul Waltenpuhl, ingénieur-architecte au Polytechnicum de Zurich, le Conseil municipal, dans sa séance du 3 avril 1963, a approuvé un plan d'aménagement du centre du Petit-Lancy.

Cette réalisation, dont personne ne peut contester l'urgence, continue à être retardée à cause de l'attitude de deux propriétaires récalcitrants qui, faisant fi de l'intérêt général, s'opposent avec obstination aux projets de la commune. Précisons que les deux propriétaires ne sont nullement lésés puisque leurs droits à bâtir ont été prévus et réservés.

Cet aménagement qui aurait pu se faire à une époque où le taux des intérêts hypothécaires était de 3 3/4 % se réalisera au

moment où il aura atteint 5 %. Conséquence : une augmentation des loyers de 200 francs par pièce et par année !

Cette réalisation prévoit la construction de 138 appartements de 2, 3, 4, 4 1/2, 5, 6 et 7 pièces, de nouvelles arcades pour les commerces existants, ainsi que des locaux pour des bureaux ou un centre médical.

Le prix de la pièce variera entre 400 et 600 fr. dans l'immeuble I qui se trouvera à l'avenue du Petit-Lancy et entre 625 et 1 200 fr. dans l'immeuble qui sera édifié à l'angle de la route de Chancy-avenue Louis-Bertrand.

Relevons qu'il est prévu dans ce complexe immobilier quelques appartements pour handicapés.

La nécessité de mener ce projet à bonne fin n'échappe à personne. Il va permettre d'édifier un ensemble bien ordonné d'immeubles locatifs à proximité de la ville de Genève, dans une zone pourvue d'excellents moyens de communication. Il va favoriser la création d'un centre communautaire grâce à cet élément trop souvent négligé par les urbanistes modernes : la place.

Lancy, commune qui a le plus investi pour la construction de logements — 24 millions — poursuit ses efforts pour répondre aux besoins de sa population.

Roger Wursten,
conseiller municipal.

Les sociétés locales

Compagnie des sapeurs pompiers : M. Fernand Barbey, 4, chemin de l'Epargne, Petit-Lancy, tél. 42 55 08.

Corps des sauveteurs auxiliaires : M. Robert Waldvogel, 25, avenue des Morgines, Petit-Lancy, tél. 42 30 96.

Fanfare de Lancy : M. Gustave Sehr, 70, route du Pont-Butin, Petit-Lancy, téléphone 43 84 32.

Lancy-Sports F.C. : M. Werner Buchi 18, avenue du Petit-Lancy, tél. 42 70 98.

Saint-Michel F.C. : M. Pierre Guillermin, 55, route du Grand-Lancy, tél. 42 29 03.

Vélo-Club de Lancy : M. René Chappuis, Plan-les-Ouates, tél. 42 06 97.

Vélo-Club des Ormeaux : M. Jean-Daniel Kaiser, 8, chemin de Cressy, Onex, tél. 43 85 75.

Société fédérale de gymnastique :

Masculine : M. Gérald Glayre, 27, chemin des Pontets, Grand-Lancy, tél. 43 73 91.

Féminine : Mlle Chiara L'Eplattenier, 17, chemin des Pâquerettes, Petit-Lancy, tél. 42 58 34.

Lancy-Tennis Club : M. Jacques Lilla, 15, route de Chancy, Petit-Lancy, tél. 42 51 73.

ZZ Lancy TTC : M. René Lorétan, 19, avenue des Morgines, Petit-Lancy, tél. 42 94 77.

Lancy Amitié Sports : M. Alphonse Garcin, 17, route du Grand-Lancy, Grand-Lancy, tél. 42 25 98.

Basket-ball de Carol : M. Raymond Jarrin, 22, avenue des Grandes-Communes, Onex, tél. 42 13 05.

URBANISME ET AVENIR

De nos jours certaines personnes demandent à l'Etat d'être pour plusieurs tâches la providence des citoyens. On entend fréquemment l'homme de la rue disant et redisant : l'Etat n'a qu'à faire ceci, l'Etat n'a qu'à faire cela, mais se gardant bien par ailleurs de fournir au dit Etat les moyens nécessaires pour subvenir aux exigences demandées (on l'a vu récemment lors d'une votation cantonale).

Ce raisonnement se retrouve aussi à l'échelon communal et fausse la mentalité du citoyen quant à ses devoirs et ses droits politiques. Ceci dit, il ne reste pas moins vrai que l'Etat, le canton ou la commune doivent, chacun dans leur secteur, être les garants du bien commun.

A ce titre, notre commune de Lancy ne faillit pas à sa tâche. Chaque fois que l'occasion se présente d'augmenter le patrimoine communal, ses autorités ne manquent pas de le faire afin de ne pas être prises au dépourvu lorsqu'un problème spécial du présent ou de l'avenir demandera une solution rapide et avantageuse.

C'est dans cet ordre d'idée que la ville de Lancy a acquis dernièrement de M. W. Ingoglia une parcelle de 2 031 m² d'un terrain situé à Gilly, et ceci pour le prix de 150 000 francs.

Rappelons brièvement les faits.

Une étude d'urbanisme avait été faite sur la commune de Lancy par un bureau d'architectes et d'ingénieurs. Cette étude considérait spécialement le problème de la circulation entre le Petit et le Grand-Lancy, problème rattaché au plan général de la circulation urbaine et suburbaine de Genève. Le projet proposé avait été longuement discuté lors des séances du Conseil municipal des 26 octobre 1966 et 18 janvier 1967.

A cette dernière séance, le projet avait été favorablement accueilli, sous certaines réserves, à savoir :

- assurer une meilleure liaison entre le Petit et le Grand-Lancy et développer ce secteur par des voies d'accès sur les différentes propriétés ;
- que ces propositions soient étudiées avec les communes frontalières d'Onex et de Plan-les-Ouates.

Par la suite, le département des Travaux publics a approuvé les tracés généraux de ce projet d'urbanisme et désapprouvé du même coup toute demande d'autorisation de morcellement ou de construire sur les tracés des nouvelles artères éventuelles, prévues sur les plans.

A cette époque, M. W. Ingoglia, propriétaire d'une parcelle à Gilly, déposa une requête en vue d'un morcellement pour la construction d'un groupe de quatre villas, lesquelles auraient malheureusement été situées sur le tracé des futures artères.

Après plusieurs entrevues et démarches et sur préavis de la commission d'urbanisme, il a été recommandé à la ville de Lancy l'achat du terrain appartenant à M. Ingoglia, de façon que la commune ait les mains libres en devenant propriétaire.

L'opération recommandée est toute bénéfique pour la ville de Lancy, car l'Etat de Genève est propriétaire d'un grand terrain voisin où il pourrait être construit par la suite, le nouveau pavillon de la « Fondation officielle de l'Enfance ». Au cas où aucune artère ne viendrait à être construite sur la parcelle de M. Ingoglia, il y aurait toujours la possibilité de revendre ce terrain bien situé, et la commune ne ferait aucune perte.

Dans sa séance du 13 décembre 1967, sur proposition du Conseil administratif, et se basant également sur les plans généraux que la commission d'urbanisme a soumis à la commune, le Conseil municipal a donc décidé l'acquisition du terrain pour lequel la ville de Lancy était en tractations. Il apparaît clairement que l'achat effectué est judicieux et prévoyant.

Ainsi, petit à petit, après l'achat des campagnes Roch et Marignac, et d'autres parcelles au Petit et au Grand-Lancy, il est possible pour notre importante commune d'implanter des terrains de jeux, des habitations, des écoles, une piscine, etc., ceci pour le plus grand bien de toute la population et avec le souci d'épargner au mieux les finances communales.

Jean-Jacques BERTA,
conseiller municipal.

Le logement demeure un problème de pointe !

(suite de la première page)

Et même plusieurs communes rurales ont construit leurs groupes HLM, atteignant ainsi deux buts : amélioration notable de l'habitat villageois et possibilité, pour les nouveaux foyers, de se domicilier au village natal, sans oublier le retour de familles ayant dû émigrer en ville, vu le manque de logements dans la commune.

C'est l'occasion de rendre hommage aux magistrats municipaux, membres du PICS, dont l'action courageuse a permis des réalisations spectaculaires, apportant au problème du logement des solutions heureuses.

La pénurie ne touche toutefois pas seulement la catégorie HLM, mais également les logements à loyers moyens. C'est pourquoi le parti a déposé au Grand Conseil, à fin 1966, un projet de loi « d'épargne-logement » destiné à faciliter l'accession à la propriété du logement par l'encouragement à l'épargne et à favoriser la construction de logements pour la classe moyenne.

Notre tâche d'aujourd'hui est claire :

poursuivre l'effort en collaboration avec toutes les bonnes volontés.

C'est dans cette optique que le parti chrétien-social a décidé de consacrer ses assises 1968, qui se tiendront au Petit-Lancy, au problème du logement.

André RUFFIEUX,
conseiller d'Etat.

UNE ETAPE IMPORTANTE
DANS L'EQUIPEMENT
DE NOTRE COMMUNE

Le centre de médecine de groupe

Au cours de sa séance du 13 mars dernier, le Conseil municipal unanime a exprimé sa satisfaction de voir un de ses problèmes essentiels s'engager dans la voie d'une solution : en octobre 1969, quelques jeunes, qui auront alors terminé tous leurs stages, inaugureront un Centre de médecine de groupe, dans l'immeuble de Caritas, à l'avenue des Communes-Réunies, No 16.

La population de toute la commune, et bien sûr des régions voisines, y trouvera deux ou trois internes, un pédiatre et, plus tard, probablement un gynécologue, voire un chirurgien. Ce centre sera le fruit de leur décision, la commune apportant uniquement l'avance d'une année de loyer.

Il est encore prématuré de connaître les détails de l'organisation de ce centre puisque les démarches viennent de commencer. Les avantages d'une telle formule sont évidents :

- Le nombre des médecins établis dans la commune deviendra presque normal ;
- un docteur sera de service en permanence ;
- le travail en groupe facilite la formation continue des médecins, la recherche de solutions délicates et simplifie les tâches administratives ;

DES CHIFFRES ET DES PROBLÈMES HUMAINS

Mlle Bonvin, infirmière de la Santé publique, n'est plus à présenter puisqu'elle assume depuis quinze mois déjà le Service social de notre ville. Relevons avec plaisir qu'elle remplit son rôle à l'entière satisfaction des intéressés et même de tous les conseillers municipaux ! On ne peut lui décerner plus bel éloge.

Extraits du premier rapport d'activité présenté par Mlle Bonvin à la Commission des questions sociales :

Des chiffres parlants

En l'espace d'une dizaine de mois,

- une centaine de familles ou personnes seules ont eu recours à ce service, ce qui s'est traduit par :
232 réceptions à la mairie
1222 visites à domicile

Une année, ou presque, passée au Conseil municipal m'amène à faire quelques réflexions que je me permets de livrer ici.

La nécessité de la participation de la femme à la vie politique est devenue, pour beaucoup, un truisme. Mon expérience, encore très neuve, ne m'autorise pas à mettre en doute cette vérité.

Pourtant, les démonstrations que l'on essaie d'apporter pour renforcer cette évidence, dans certains milieux féminins, me gênent souvent. Peu valables, en effet, m'apparaissent les arguments tirés de comparaisons bien vaines établies entre l'homme et la femme afin de savoir si l'un égale l'autre.

Penser que l'on puisse cataloguer les innombrables questions qui se posent dans la vie d'une commune en problèmes spécifiquement masculins ou féminins me semble aussi une optique dangereuse. Tous les problèmes, quels qu'ils soient, doivent être

■ les deux tiers des demandes émanent de personnes âgées dont la plupart disposent de ressources insuffisantes

■ un tiers des personnes âgées et un cinquième des plus jeunes ont bénéficié de soins médicaux, ce qui équivaut à 351 soins prodigués ;

Des constatations qui donnent à penser

■ les dépannages financiers occasionnels sont assez nombreux ;

■ les mères seules, les jeunes ménages sollicitent en outre un appui pour :
— le placement d'enfants
— la recherche d'une aide familiale ou ménagère
— la solution de problèmes personnels.

Des problèmes humains à résoudre

Derrière ces chiffres, des personnes en difficulté. Une majorité de personnes âgées qui, malgré une vie laborieuse, connaissent une vieillesse incertaine. En fin d'année, 144 personnes domiciliées à Lancy ont reçu une allocation spéciale de 250 fr., qui est remise aux bénéficiaires de l'Aide cantonale complémentaire à la vieillesse. Grâce à l'aide cantonale, le revenu annuel d'un couple atteint au minimum 4 800 fr., celui d'une femme seule 3 000 fr. Mais

comment vivre décemment avec 250 ou 400 fr. par mois ?

Sur le plan fédéral, la septième révision de l'AVS est en cours. Au Grand Conseil genevois, la nouvelle loi sur l'aide complémentaire cantonale à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et aux invalides est à l'étude. Souhaitons que les améliorations accordées soient substantielles et que ces modifications entrent en vigueur dans le plus bref délai.

Vieillards et jeunes mères ont besoin d'être secondés dans l'accomplissement des tâches ménagères. Lancy accorde une subvention aux services d'aides familiales qui exercent une activité sur son territoire. Mais sait-on assez que pour le canton on compte seulement 32 aides familiales ? En regard de la population qui y réside, ce chiffre est dérisoire. Une aide dépanne en moyenne 30 familles par année, ce qui revient à dire que moins d'un millier peuvent être épaulées. Fribourg et Neuchâtel disposent d'une école de formation d'aides familiales. Genève n'en a pas, si bien que cette profession est peu connue.

Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ! N'attendons pas des autres la solution. Autorités, institutions privées, particuliers, chacun selon nos responsabilités faisons preuve de cœur et d'imagination pour permettre aux moins favorisés de retrouver courage, de vivre dans la dignité. **Marguerite CREMONA.**
conseillère municipale.

résolus par des citoyens — hommes ou femmes — clairvoyants et conscients de leurs responsabilités.

Il y a une certaine naïveté à s'imaginer que les femmes, en tant que telles, vont

UNE ANNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

accomplir des miracles parce qu'elles auront été investies d'un mandat politique.

En ce qui me concerne, j'avoue avoir été étonnée lorsqu'on m'a posé la question suivante récemment : — « Qu'avez-vous réalisé depuis que vous êtes au Conseil mu-

nicipal de votre commune ? » — « Rien », fut ma réponse. J'ai assisté à des séances, participé à des travaux de commissions ; chaque fois que je l'ai jugé nécessaire, j'ai donné mon avis, non pas avec l'idée de faire prévaloir une opinion féminine mais personnellement ; j'ai surtout écouté ; j'essaie de comprendre...

J'ai constaté que la tâche est lourde, que les problèmes sont complexes, et, attentive aux interventions de mes collègues plus expérimentés, mieux entraînés que moi à la vie politique, je me suis rendu compte que j'avais énormément à apprendre.

Je ne voudrais pas qu'on trouve dans ces propos le reflet d'une déception, d'une amertume quelconques. Il faut un temps d'adaptation à toute activité nouvelle. Cette adaptation se fera plus aisément et plus sûrement, me semble-t-il, dans la pondération et la discrétion.

Marie-Jo BESSON.
conseillère municipale.

- surtout, c'est un magnifique service qui sera offert à la population.

L'historique

La volonté d'attirer des médecins à Lancy a animé le Conseil administratif sitôt que nos deux villages abandonnèrent leur structure rurale pour évoluer vers la ville actuelle. Dès février 1964, nos autorités prirent contact avec l'Association des médecins, puis celle des médecins-dentistes pour leur proposer des locaux au Pré-Monnard. Ces groupements n'y donnèrent pas suite.

Au cours de la dernière législature, de

nombreuses interventions de conseillers municipaux soulignèrent l'importance du problème. Certains groupes politiques distribuèrent un tract, déposèrent un projet de délibération ou présentèrent une proposition sur ce sujet. Pendant ce temps, les délégués chrétiens-sociaux au Conseil administratif travaillaient, multipliaient les démarches, les recherches, les études : nous sommes heureux d'en constater l'aboutissement.

L'intérêt politique

La formule adoptée pour la création de ce Centre de médecine a donc rencontré

l'approbation unanime du Conseil municipal. Nous en sommes d'autant plus satisfaits qu'elle est absolument conforme à notre doctrine : les pouvoirs publics n'ont pas eu à se substituer à l'initiative privée lorsque cela n'est pas indispensable ; ils ont établi le dialogue, ils apportent leur appui à des jeunes médecins entreprenants. Continuons à réserver nos interventions à la coordination et à la stimulation des initiatives privées ainsi qu'aux problèmes qui ne peuvent pas être résolus par le privé.

Jacques LANCE.

QUINCAILLERIE DU PETIT-LANCY

Br. BOZZETTI

Articles de ménage

Ouvert le samedi après-midi

Avenue Louis-Bertrand 2 Petit-Lancy Tél. 42 76 60/42 51 13

François DEVINAZ

ÉLECTRICITÉ-AUTO

Route du Grand-Lancy 85

Tél. 43 24 66

1212 Grand-Lancy

CAFÉ-BRASSERIE DES ORMEAUX

M. PERRUCHOU

Ses spécialités

Son entrecôte maison - Son steak au poivre flambé

Tél. 42 48 10

Petit-Lancy

VINS EN GROS

C. BERTHOUD & Cie S.A.

Pont-Rouge-Lancy

Dépositaire O R S A T S. A. Martigny

AUBERGE DES COMMUNES-RÉUNIES

M. L. DETHIOLLAZ

Route du Grand-Lancy 45

Tél. 42 31 47

entreprise

gilbert miazza

travaux publics
parcs et jardins



70, route du pont-butin
petit-lancy tél. 43 92 33

BOULANGERIE - PATISSERIE - TEA-ROOM

TERRIER

Grand-Lancy

Tél. 42 26 23

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES - SERRURERIE

PIERRE GUILLERMIN

Grand-Lancy 55

Tél. 42 29 03

Pour votre assurance-maladie adressez-vous à la

**Caisse-maladie et accidents
chrétienne-sociale suisse**

Libre passage dans toute la Suisse

900 sections, plus de 750 000 assurés dont 29 000 à Genève

150 millions de prestations par année

Section de Genève, 16, rue des Chaudronniers

Section de Lancy, 3, chemin du 1er-Août

HORTICULTEUR - FLEURISTE

U. SIMEONI

Entretien de tombes - Saint-Georges

Sentier du Rhône

Petit-Lancy

Tél. (022) 42 43 27

André DUPONT

ENTREPRISE DU BATIMENT

Maçonnerie - Gypserie - Peinture

3, place du 1er-Août

Grand-Lancy

Tél. 42 33 14

**Les vacances en juin et
en septembre sont
meilleur marché**

Tous renseignements
au PICS-Club
tél. 25 51 52

Fiduciaire

Maurice VUADENS

Déclaration d'impôts - Bilan
Comptabilité - Revisions

Tél. 25 61 22 54, rue du Stand

Boulangerie - Pâtisserie

Emile SPINA

Se recommande

Avenue Louis-Bertrand 4

Petit-Lancy

Tél. 42 55 80

L'ECHO DE LANCY est remis à tous les ménages lancéens.

Tirage 7 000 exemplaires.

Rédacteurs responsables :

Mme Marie-Jo Besson - ch. des Semailles 20, Gd-Lancy, tél. 42 58 95

M. J.-Jacques Berta - ch. Emile-Paquin 1, Gd-Lancy, tél. 42 39 32

Que penser d'un journal municipal?

(suite de la première page)

plus généraux de la collectivité. Si le citoyen s'intéresse par exemple à la chose publique il est bien naturel qu'il soit renseigné d'une manière complète et objective sur la vie de sa cité. Cela est vrai chez nous pour la ville et le canton de Genève et plus spécialement pour une agglomération suburbaine en pleine expansion, comme Lancy.

Les quotidiens genevois peuvent plus ou moins bien renseigner le public sur la vie municipale de telle ou telle commune, que ce soit à l'occasion d'une réunion du Conseil municipal, d'un projet communal ou d'une manifestation. Toutefois, l'habitant de la commune peut désirer être directement informé par une presse strictement locale et la question est ainsi posée de savoir si un journal officiel municipal se justifie.

...ET LE CONTRE

En son temps, certains conseillers municipaux avaient proposé la création d'un tel journal dans le but de diffuser les comptes rendus des séances du Conseil municipal afin que toute la population soit tenue au courant du ménage communal. Jusqu'ici le vœu de ces conseillers n'a pas été exaucé pour diverses raisons.

En effet, remarquons que celui qui désire vraiment être renseigné peut assister aux séances du Conseil municipal, lesquelles sont publiques. Ensuite il y a une disposition du règlement du Conseil municipal qui, en son article 38, stipule : « Tous les électeurs ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux des séances du Conseil municipal, aux jours et heures fixés par l'autorité municipale ». Chacun peut donc être infor-

mé à condition de se rendre à la mairie ; reconnaissons toutefois que le déplacement n'est pas aussi agréable que de recevoir les informations chez soi.

LE LANCEMENT D'UN JOURNAL

Cependant si louable que soit la création d'un journal municipal, il ne faut pas perdre de vue que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour sa réalisation. Enumérons simplement quelques questions dont les réponses ne sont pas faciles à donner :

- qui se chargera de la rédaction et de l'administration et quels seront les collaborateurs réguliers et occasionnels du journal ? (mise en page, choix des articles, etc) ;
- le journal devra-t-il être hebdomadaire, bimensuel, mensuel, bimestriel ou semestriel ? ;
- devra-t-on prévoir de la publicité ? ;
- le journal sera-t-il distribué gratuitement dans tous les ménages de la commune ou un abonnement sera-t-il demandé aux administrés ?

Notre commune de 20 000 habitants compte environ 6 500 « boîtes aux lettres » et si le journal était distribué par exemple trois fois par année, cela représenterait une dépense de plus de 12 000 francs.

Fort de ce qui précède et bien que l'idée paraisse séduisante de prime abord, il ne nous semble pas heureux d'envisager le lancement d'un journal communal. En effet, le choix des collaborateurs et le financement de l'opération présentent bien des points d'interrogation. De plus il faut encore remarquer que de nombreux étrangers habitent sur le territoire de notre commune et ne s'intéressent que peu ou pas du tout à notre ménage municipal, ce qui détermine en fin de compte, notre décision en répondant « NON » au lancement d'un journal municipal.

Robert DUNAND,
conseiller municipal.

LES GENS QUI SE SENTENT RESPONSABLES !

Dans le dernier bulletin de « L'Echo socialiste » de la section de Lancy (No 1 de 1968), l'auteur d'un article concernant les Services industriels demande qu'on mette fin aux privilèges tarifaires dont seraient bénéficiaires certaines entreprises.

Si nous sommes d'accord sur le fait qu'à l'occasion du renouvellement de la concession de la force hydraulique du Rhône, qui aura lieu en 1981, il est indispensable de faire le point et de repenser les structures des S. I., nous ne pouvons pas cependant nous empêcher de faire remarquer au groupe socialiste qu'il dispose de trois personnes de son parti au Conseil d'administration des S. I. dont une au Conseil de direction.

Nous nous permettons aussi de lui faire remarquer que ses trois délégués ont siégé pendant une année au sein d'une commission dite des tarifs et que c'est à la suite des travaux de cette dernière que l'augmentation des tarifs proposée a été votée à l'unanimité.

Aussi, avant de parler de problèmes aussi importants, le groupe socialiste de Lancy aurait pu se renseigner auprès de ses représentants siégeant aux Conseils des Services industriels.

Les délégués du parti socialiste n'ont-ils plus la confiance de leur parti, sont-ils en train de revoir leur opinion sous des pressions extérieures ?

Pierre MILLERET.

Commune de Lancy

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Mairie : 41, route du Grand-Lancy, téléphone 43 47 50. La mairie est ouverte de 7 h. 45 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Samedi fermé.

Voirie : Levée des ordures ménagères : Grand-Lancy : mardi, jeudi, samedi ; Petit-Lancy : lundi, mercredi, vendredi.

Service du feu : Tél. 18 (urgences seulement).

Bibliothèques : Municipale, 70, route du Pont-Butin. Heures d'ouverture : lundi fermé (trav. administratifs) ; du mardi au vendredi : de 15 h. à 18 h. et de 20 h. à 21 h. dès l'âge de 14 ans ; samedi : de 10 h. à 12 h.

Grand-Lancy, salle de réunions : mardi de 18 h. 30 à 19 h. 30.

Petit-Lancy, salle de gymnastique, 1er étage : vendredi de 18 h. à 19 h.

Poste de gendarmerie : chemin des Pâquerettes, Petit-Lancy, tél. 42 69 21.

Ramonage : M. Louis Barmaverain, 2, rue des Délices, tél. 33 19 82.

Service médico-social de la ville de Lancy :

Permanence : au centre médico-social des Palettes : mercredi de 14 h. à 16 h. tél. 43 67 29 (en cas de non-réponse : tél. 43 47 50).

Au centre médico-social de la Caroline : vendredi de 14 h. à 16 h., tél. 43 69 49 (en cas de non-réponse : tél. 43 47 50).

A la mairie : du lundi au vendredi de 8 h. à 10 h. tél. 43 47 50.

Centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge genevoise :

Au centre médico-social des Palettes, tél. 43 67 29 (en cas d'absence, tél. 42 85 50). Réception : de 11 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Pesée des nourrissons : les 1er et 3e jeudis du mois, à 14 h. 30.

Service de santé de la jeunesse : L'infirmerie scolaire se tient à la disposition des parents des élèves : des écoles des Palettes et du Grand-Lancy, les 1er et 3e mercredis du mois aux Palettes, de 14 h. à 16 h. 30 ; des écoles de la Caroline, du Petit-Lancy et de Cérésolle, les 2e et 4e mercredis à la Caroline, de 14 h. à 16 h. 30.

Médecins établis à Lancy : Adé Boris, chemin du Gué 18, Petit-Lancy, tél. 42 52 56.

Freléchoz Henri, 70, route du Pont-Butin, Petit-Lancy, tél. 43 45 65.

Henny Georges, 5, place du 1er-Août, Grand-Lancy, tél. 42 34 10.

Médecins dentistes : Frehner Georges, 76, route de Saint-Julien, Bachel-de-Pesay, tél. 43 77 67.

Gartenmann Walter, 78, rue des Bossons, Petit-Lancy, tél. 42 41 15.

Harder Eric, 8 bis, chemin du Banc-Bénil, Petit-Lancy, tél. 43 42 66.

Cité-Joie : 16-20, avenue des Communes-Réunies, Grand-Lancy : Centre de loisirs, Hôtel des Jeunes, Centre d'accueil, tél. 43 03 52 ; Foyer Myriana, tél. 42 98 12 ; Foyer Mi-Joyeux, pension complète, dépannage enfants de 5 à 12 ans, tél. 42 98 17. Crèche-garderie : tél. 43 65 30.

Jardin d'enfants « Le Petit-Prince » : 31, chemin des Palettes, Grand-Lancy, tél. 43 84 52

Garderie d'enfants du Petit-Lancy : 6, avenue Louis Bertrand.

Garderie d'enfants de Carol : 18, chemin de la Caroline.

Jardin d'enfants « Les Coccinelles » : 18, chemin de la Caroline, tél. 43 52 37.

PICS

Club

- * entraide
- * culture
- * sports
- * toutes activités touchant aux loisirs

Participez aux activités du PICS-Club pour rencontrer des membres et sympathisants du PICS ainsi que leurs amis et les amis de leurs amis

Tous renseignements au secrétariat du PICS-Club, rue Gourgas 1, téléphone 25 51 52.

VOS VACANCES

C'est le dernier moment
de réserver pour cet été

Chalets

Appartements

Bungalows

Villas



Suisse ● Italie

Autriche ● Grèce

Yougoslavie

France ● Espagne

Portugal, etc.

par le

PICS

Club

Renseignements
au
25 51 52